MINISTÈRE
DES ARMÉES
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 14 juin 2024

Le ministère des Armées et le ministère de la Justice poursuivent leur partenariat en faveur des mineurs et des jeunes majeurs

- **Le 6 juin, une directive, destinée à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des mineurs et jeunes majeurs pris en charge par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), a été signée entre le commandant du Service militaire volontaire (SMV) et la directrice de la PJJ.**
- **Cette directive entérine la généralisation de stages de découverte du SMV et s'inscrit dans la continuité du partenariat avec le ministère de la Justice, initié en 2021. Trois conventions ont déjà été signées auparavant.**

Proposés aux mineurs et jeunes majeurs confiés à la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), en milieu ouvert ou placés dans des centres éducatifs, ces stages permettent une projection dans une démarche de volontariat et une sensibilisation à l'environnement, ainsi qu'au rythme du Service militaire volontaire (SMV). Ces immersions de cinq jours (perlées sur une période d'environ deux mois par an) permettent également de mesurer leur capacité à s'engager dans le dispositif, ainsi que leur motivation.

Chaque année, environ 150 jeunes pourront bénéficier de ce nouveau dispositif qui réunira 15 personnes par session. À l'issue de ces stages, il leur sera proposé de se porter candidats pour intégrer le SMV.

Après plusieurs mesures déjà mises en œuvre en 2023 (visites d'unités militaires, mise en place de référents interrégionaux et zonaux), les ministères des Armées et de la Justice poursuivent ainsi leurs efforts conjoints en faveur de la jeunesse. Objectifs : les accompagner, les valoriser et favoriser leur insertion sociale et professionnelle et mettre en avant les opportunités du SMV.

La signature de la directive s'est tenue au ministère de la Justice à Paris, par le général de division Benoît Brulon, commandant du SMV, et Caroline Nisand, directrice de la PJJ. Elle témoigne une nouvelle fois de l'engagement caractéristique du SMV en faveur du renforcement de l'accompagnement des jeunes vers un avenir professionnel meilleur.

« Cette directive vient concrétiser la phase de découverte réciproque du SMV et de la PJJ. Elle nous permettra de proposer chaque année à 150 jeunes suivis par la PJJ de venir profiter des opportunités offertes par le SMV dans le cadre de leur parcours de vie. » **Général de division Benoît BRULON, commandant du SMV**.

À propos du SMV :

Créé en 2015, le SMV est un dispositif de remobilisation et d'insertion citoyenne dépendant du ministère des Armées. Composé de sept centres et antennes sur le territoire métropolitain, il offre à 1 300 bénéficiaires par an un parcours de formation de 8 à 12 mois.

La mission principale du SMV consiste à développer les capacités d'insertion dans la vie active de jeunes métropolitains, éloignés du marché de l'emploi par absence ou insuffisance de

diplôme, ou en situation de décrochage scolaire. Pour ce faire, le SMV propose une formation innovante, à la fois humaine et professionnelle (formation citoyenne et militaire, développement des compétences scolaires clés, acquisition du permis de conduire, formation professionnelle certifiante).

Contacts media :

Secrétariat Général pour l'Administration
sylvie1.marchal@def.gouv.fr
06 33 88 01 51

Union nationale des Missions Locales
elegourrier@unml.info
06 35 82 20 46

Centre media du ministère des Armées
media@dicod.fr
09 88 67 33 33

Délégation à l'information et
à la communication de la défense
DICoD
Centre media du ministère des Armées
60 boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15